

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Pie-XII

Séance No.1

Mardi 19 septembre 2023

À la bibliothèque de l'école Pie-XII (porte 2)

ORDRE DU JOUR

1. Préambule
 - 1.1. Mot du président en ouverture de séance
 - 1.2. Vérification des présences et du quorum
 - 1.3. Droit de parole au public
2. Adoption de l'ordre du jour (*document*)
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 13 juin 2023 (*document*)
4. Fonctionnement du conseil d'établissement
 - 4.1. Élection à la présidence
 - 4.2. Élection à la vice-présidence
 - 4.3. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents
 - 4.4. Nomination d'une secrétaire
 - 4.5. Nomination du membre représentant de la communauté
 - 4.6. Autorisation de divulgation des renseignements personnels et déclaration d'intérêt (*documents*)
 - 4.7. Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances (*document*)
 - 4.8. [Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement](#)

5. Sujets pour adoption

5.1. Budget annuel de fonctionnement du conseil

5.2. Budget du fonds à destination spéciale

6. Sujets pour approbation

6.1. Suivi des activités et sorties éducatives impliquant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur de l'établissement

- Délégation de pouvoir concernant l'approbation des sorties à proximité de l'école (*document*)

7. Sujets pour consultation

7.1. Élaboration du Projet éducatif 2023-2028

8. Sujets d'information :

1.1. La présidence

1.2. La direction

1.3. Représentant du comité de parents

1.4. Représentants des enseignants

1.5. Représentant du Service de garde

1.6. Représentant du personnel de soutien

1.7. Représentant du personnel professionnel

9. Divers

10. Date de la prochaine séance : mardi 17 octobre 2023

11. Levée de l'assemblée

*«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève»
(Loi 180, art. 64)*